



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 mai 2017 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

380 rue Dufresne, afin de permettre de réduire la profondeur moyenne d'un lot à 37,03 mètres alors que le règlement exige 45 mètres;

1651, rue de la Brunante, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à 2,91 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement exige 8 mètres;

2310, boulevard de Sainte-Adèle, afin de permettre d'agrandir une cabine de massothérapie de 26,00 mètres carrés portant sa superficie totale à 56,16 mètres carrés à une distance de 1,60 mètre de la limite latérale droite de propriété;

Rue des Souchets, afin de permettre une largeur moyenne minimale de 40 mètres pour les lots projetés S2, S3, S4 et B00 alors que le règlement exige une largeur moyenne minimale de 50 mètres et permettre d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale des lots projetés S3 à 35% et S4 à 33% alors que le règlement limite ladite pente à 30%.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADELÉ, ce 26 avril 2017

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Me Simon Filiatreault